

Mise au mouvement rentrée 2023

Les dossiers CAE (Commission Académique de l'Emploi) :

- de demande de mutation (intra et inter-académiques)
- de réemploi des maîtres en contrat définitif
- de demande de premier emploi en contrat définitif d'un maître en contrat provisoire (stagiaires)

sont à retirer puis à remettre au secrétariat de votre établissement avant le :

17 janvier 2023. (envoi CAE avant le 19 janvier)

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou pour obtenir les dossiers de demande.

*Si vous souhaitez muter, si vous êtes stagiaire,
pensez à vous syndiquer !
Au SUNDEP, bien-sûr !*

*C'est l'assurance d'être informé(e) et défendu(e) à chaque étape
du mouvement car nous sommes présent(e)s en CAE et en CCMA.*

Le **SUNDEP Solidaires** vous
souhaite de bonnes vacances,
reposantes et pleine de bonheur, et
vous donne rendez-vous en
2023.

Comme toujours, nous serons à vos côtés
dans la défense de vos droits

